

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 16 novembre 2017

GEC(2017)6

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE (GEC)

MISE EN ŒUVRE DE LA
STRATÉGIE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES 2014-2017

RAPPORT ANNUEL 2017

Table des matières

| | |
|--|----|
| Points forts | 5 |
| Introduction | 7 |
| I. Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre | 9 |
| A. Appropriation de la stratégie et des processus et activités qui s'y rattachent par les États membres : | 9 |
| B. Promotion, suivi/évaluation des normes pour recenser les lacunes et les obstacles ; développement d'activités, d'instruments et de programmes de coopération pour combler ces lacunes et soutenir la mise en œuvre des normes pertinentes : | 10 |
| C. Coopération transversale étroite avec les diverses instances et institutions du Conseil de l'Europe pour garantir la prise en compte de la dimension de genre dans toutes les politiques et activités du Conseil de l'Europe : | 16 |
| D. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, destinés à créer des synergies et à éviter les doublons, ainsi qu'avec la société civile afin d'accroître le rayon d'action et la visibilité..... | 17 |
| II. Conclusions | 19 |
| Annexe 1 – Synthèse des activités en 2017 | 23 |
| Annexe 2 – Liste des compilations, manuels et autres outils pratiques | 33 |
| Annexe 3 – Activités et mesures visant à réaliser les objectifs de la Stratégie pour l'égalité . entre les femmes et les hommes dans les États membres | 34 |

Points forts

La quatrième et dernière année de la mise en œuvre de la Stratégie 2014-2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes a conforté le rôle et la contribution essentiels du Conseil de l'Europe en faveur de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Organisation, dans les États membres et au-delà.

L'égalité entre les femmes et les hommes demeure une priorité pour les présidences successives du Comité des ministres et les États membres continuent de s'engager dans des activités relevant des cinq objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, comme en témoignent les nombreuses initiatives législatives et politiques visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique conformément à la Convention d'Istanbul ; à traiter des effets négatifs des stéréotypes de genre tant dans les systèmes éducatifs que dans les médias ; à améliorer l'accès des femmes à la justice en leur donnant accès à l'assistance judiciaire et en formant les magistrat-e-s ; à parvenir à une participation équilibrée à la prise de décision politique et publique ; et à garantir une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les autres politiques au niveau national.

Les conclusions du rapport analytique sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique montrent de graves lacunes concernant la participation des femmes à la prise de décision, dans les domaines législatif, exécutif et judiciaire et diplomatique. Le rapport fournit des données et des informations utiles et formule un ensemble de recommandations pour renforcer les efforts visant à combler le fossé démocratique et accroître la participation des femmes à la vie politique et publique.

Les travaux en vue d'élaborer un projet de recommandation afin de prévenir et combattre le sexisme progressent et une norme dans ce domaine répondra aux besoins et aux problèmes que rencontrent les États membres.

L'intégration de la dimension de genre a continué de prendre de l'ampleur de gagner du terrain au sein du Conseil de l'Europe et dans les États membres. L'adoption de la recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel est l'un des points forts de l'année 2017.

Des projets de coopération ciblés, notamment avec les pays du Partenariat oriental, les pays du sud de la Méditerranée ainsi qu'avec la Bulgarie, la République tchèque, la Pologne, la Roumanie et la République slovaque, ont continué de doter les autorités nationales des outils et de l'expertise nécessaires pour qu'ils se conforment aux normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et les traduisent en mesures concrètes.

Le Conseil de l'Europe a continué de développer et de renforcer les partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales et avec la société civile. Une approche collaborative mondiale est plus que jamais nécessaire pour progresser

vers la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et les objectifs du développement durable de l'Agenda 2030.

La réalisation de l'égalité de fait exige une volonté politique, des ressources ciblées et un changement des mentalités. Les États Membres ont fait état d'un certain nombre de problèmes qui empêchent de progresser plus rapidement et durablement sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment : la prévalence des stéréotypes de genre et des préjugés concernant les femmes et les hommes, les filles et les garçons ; l'impact du discours de haine sexiste en ligne et d'autres formes de violence ; les obstacles à l'autonomisation économique des femmes et à la conciliation entre vie privée et vie publique ; les difficultés à faire en sorte que toutes les femmes bénéficient de manière égale des politiques d'égalité. La Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023) traitera de ces problèmes et des mesures seront prises pour sa mise en œuvre en étroite coopération avec les États membres et nos principaux partenaires extérieurs.

Introduction

C'est en 2012 que le Conseil de l'Europe a lancé son Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le but de renforcer l'impact et la visibilité des normes en la matière et de favoriser leur mise en œuvre dans les États membres et au sein de l'Organisation. Ce programme mobilise l'ensemble des secteurs, structures intergouvernementales, mécanismes de suivi et accords partiels du Conseil de l'Europe, ainsi que ses partenaires extérieurs, et regroupe ainsi les ressources et outils pour une action plus efficace et mieux ciblée.

Le programme transversal a conduit à l'adoption la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2014-2017 ; la Stratégie) que le Comité des Ministres a adoptée à l'unanimité en novembre 2013. La Stratégie s'appuie sur les atouts, les spécificités et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et offre une vision et un cadre pour le rôle et l'action de l'Organisation dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Stratégie a pour objectif global d'assurer la promotion et l'autonomisation des femmes et, partant, une réelle égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres du Conseil de l'Europe. Cette approche est pleinement conforme à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), à la Déclaration de Beijing et au Programme d'action adoptés en 1995, lors de la 4^e conférence mondiale sur les femmes, ainsi qu'à l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté en septembre 2015. La Stratégie témoigne de l'engagement de l'Organisation à continuer de jouer un rôle de premier plan par le biais de ses normes juridiques et de ses orientations politiques en relations avec les efforts régionaux et mondiaux pour mettre en œuvre la Déclaration de Beijing et l'Objectif de développement durable 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

La Stratégie encourage les États membres à adopter une approche globale et intégrée de l'égalité, leur apporte un soutien et des orientations et met à leur disposition des organes institutionnels et des mécanismes internes pour faire face aux enjeux de la mise en œuvre de normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Stratégie fixe cinq domaines prioritaires :

1. combattre les stéréotypes de genre et le sexisme ;
2. prévenir et combattre la violence contre les femmes ;
3. garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ;
4. assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ;
5. intégrer les questions d'égalité dans toutes les politiques et mesures.

Afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, la Commission pour l'égalité de genre fera régulièrement le point sur les résultats obtenus et préparera un rapport annuel à l'intention du Comité des Ministres.

I. Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre

L'aide apportée aux États membres pour mettre en œuvre les normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des activités, des méthodes de travail et des partenariats développés dans le cadre du programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que des activités pour mettre en œuvre la Stratégie. Un examen approfondi de la situation et des actions en cours dans les États membres a permis au Conseil de l'Europe de mieux prendre en compte leurs besoins. Les moyens suivants ont été déployés à cette fin :

A. Appropriation de la stratégie et des processus et activités qui s'y rattachent par les États membres :

1. Engagement et consultations et échanges réguliers avec les principaux acteurs du Programme transversal : la [Commission pour l'égalité de genre](#) (GEC) (qui se réunit deux fois par an), les rapporteur-e-s sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les commissions et organes de suivi concernés et l'Équipe intersecrétariat chargée de l'approche intégrée de l'égalité. Les thèmes et activités spécifiques ont été choisis sur la base d'une concertation, d'un dialogue et d'une coopération étroits avec la structure centrale du programme transversal, la GEC, en utilisant la stratégie comme référence.
2. Les conférences thématiques annuelles organisées par la GEC se sont révélées être une plateforme stratégique de débat et de discussion sur un thème spécifique, en réunissant un large éventail d'actrices et d'acteurs d'horizons divers : des expertes et experts gouvernementaux et indépendants en matière de genre, la société civile et le secteur privé, ainsi que d'autres organisations régionales et internationales. En 2017, la conférence annuelle a été exceptionnellement remplacée par une manifestation organisée par les autorités tchèques dans le cadre de leur présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Intitulée « Collecte de données et recherche sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : conditions préalables à l'élaboration efficace de politiques », elle s'est tenue le 14 novembre 2017 à Prague et a été l'occasion pour les participantes et participants d'échanger des informations et d'examiner des exemples de bonnes pratiques en matière de recherche sur les impacts sociaux et sanitaires de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique en Europe, ainsi que sur les conséquences économiques de ces formes de violence en Europe.
3. Les activités, ainsi que les nouveaux développements et les outils utilisés dans les États membres pour parvenir à l'égalité, bénéficient d'une plus grande visibilité grâce à notre [site internet](#)¹ et ont été diffusés auprès des structures et partenaires concernés. Les efforts déployés par les États membres pour se conformer aux normes

¹ Exemples : en Suisse, une appli dédiée aux droits humains des femmes (Women's Human Rights App) facilite l'accès aux instruments juridiques internationaux et régionaux pertinents, ainsi qu'au langage reconnu employé dans 250 documents des Nations Unies et du Conseil de l'Europe sur les droits humains des femmes et l'égalité de genre ; en Espagne, une appli, YgualéX, est dédiée à la lutte contre la violence domestique.

du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales ont ainsi été reconnus et de nombreuses informations et expériences ont pu être échangées entre les États membres. La mise à jour régulière du site sur l'égalité de genre, ainsi que le nombre croissant de traductions des normes du Conseil de l'Europe par les États membres ont contribué à accroître la visibilité des normes et activités du Conseil de l'Europe auprès des spécialistes et du grand public.

B. Promotion, suivi/évaluation des normes pour recenser les lacunes et les obstacles ; développement d'activités, d'instruments et de programmes de coopération pour combler ces lacunes et soutenir la mise en œuvre des normes pertinentes :

1. Le suivi de la mise en œuvre vise à assister les États membres dans l'application des normes du Conseil de l'Europe.

- En 2017, la Commission pour l'égalité de genre (GEC) a achevé le 3^e cycle de suivi de la mise en œuvre de la [Recommandation Rec\(2003\)3](#) du Comité des ministres aux États membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Le rapport analytique présente les informations soumises par 46 États membres concernant la participation des femmes au pouvoir législatif, exécutif et judiciaire ainsi que dans les services diplomatiques et au sein des institutions du Conseil de l'Europe. Il souligne la lenteur des avancées dans ce domaine et la nécessité d'une action continue et vigoureuse de toutes les parties prenantes, y compris les partis politiques et l'ensemble des institutions publiques concernées. Le rapport souligne également que la réalisation d'une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique est étroitement liée à l'adoption de politiques générales en matière d'égalité femmes-hommes dans tous les domaines, y compris l'indépendance et l'autonomisation économiques des femmes, l'éducation, les médias, la lutte contre les stéréotypes de genre et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il conclut que la participation équilibrée des femmes et les hommes dans les processus décisionnels est impossible si les autres domaines de la vie publique et privée demeurent profondément inégalitaires.

2. Références aux normes du Conseil de l'Europe – le partage d'expertise et de bonnes pratiques avec des États membres et non membres et avec d'autres organisations régionales et internationales, ont accru la visibilité des normes du Conseil de l'Europe auprès de ses partenaires stratégiques

- Référence à la [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul) et à d'autres normes et outils de l'Organisation dans le domaine de l'égalité de genre dans des documents de l'ONU, de l'OSCE et de l'UE. Quelques exemples :

- Dans ses observations finales, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité de la CEDAW) continue d'appeler à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.
- La nouvelle Recommandation générale n° 35 « sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, [mettant à jour la recommandation générale n° 19 sur la violence à l'égard des femmes](#) » du Comité de la CEDAW se réfère à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe comme l'un des « documents politiques et traités régionaux majeur » et souligne l'importance de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme dans *Opuz c. Turquie* (2009) pour la détermination du droit international coutumier.
- Le rapport « sur le recueil des principes, des bonnes pratiques et des politiques pour une migration sûre, ordonnée et régulière, conformément au droit international relatif aux droits humains » soumis en septembre 2017 par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Conseil des droits de l'homme, contient des références à la Convention d'Istanbul et à d'autres instruments et outils pertinents du Conseil de l'Europe.
- Le rapport intitulé « Évaluation des possibilités offertes aux femmes dans le cadre d'ONU Femmes pour soutenir le développement des statistiques de genre en Europe et en Asie centrale », publié par le Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale en février 2017, contient plusieurs références aux normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- La « Boîte à outils pour l'égalité des sexes dans la gouvernance: Mise en œuvre de la Recommandation de l'OCDE de 2015 sur l'égalité des sexes dans la vie publique » de l'OCDE préparé en 2017, fait référence à la Convention d'Istanbul.
- Le « Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne en 2014-2015 », publié en 2017 et préparé par la Commission européenne, fait référence à la signature et à la conclusion de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne.
- La Résolution du Parlement européen du 12 septembre 2017 sur la proposition de décision du Conseil portant conclusion, par l'Union européenne, de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
- Le « Rapport sur les droits fondamentaux » de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) 2017 contient également des références à la Convention d'Istanbul et appelle tous les États membres de l'Union européenne à la ratifier et à la mettre en œuvre.

- FRA a manifesté un intérêt particulier pour la Série de documents du Conseil de l'Europe visant à faciliter la mise en œuvre d'articles spécifiques de la Convention d'Istanbul.
- La contribution au troisième Colloque annuel sur les droits fondamentaux (novembre 2017), préparée par FRA, contient plusieurs références à la Convention d'Istanbul, au rapport analytique du Conseil de l'Europe sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, publié en octobre 2017, et aux travaux du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine sexiste.
- L'avis sur « L'équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision en politique » préparé par le Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de l'UE contient plusieurs références aux normes et publications du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris le rapport analytique du 3^e cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique.
- De nombreuses activités visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes menées par les États membres en 2017 sont liées aux normes et outils du Conseil de l'Europe. Quelques exemples (tirés des rapports annuels soumis par les États membres) :
 - stratégies nationales et/ou plans d'action nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes ayant des priorités thématiques communes avec la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (Bulgarie, Grèce, Espagne, Fédération de Russie, Monténégro, Norvège, Suède, Turquie, Ukraine) ;
 - mesures législatives et politiques pour préparer la ratification de la Convention d'Istanbul et/ou sa mise en œuvre (Allemagne, Andorre, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lituanie, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine) ; mesures visant à lutter contre la violence sexuelle en ligne (Allemagne, Danemark, Islande, Suède, Suisse) ; les hommes auteurs et victimes de violences domestiques (Belgique) ; et le harcèlement sexiste dans l'espace public (Belgique, Croatie) ;
 - mesures visant à accroître la participation des femmes à la prise de décision politique et publique : mise en œuvre de lois sur les quotas (Croatie, Irlande, Monténégro) ; quotas/objectifs dans les entreprises publiques et/ou privées (Autriche, Danemark, Portugal, Suisse), y compris les mesures volontaires (Luxembourg, Espagne, Suède) ; collecte de données (Belgique, Géorgie, Norvège) ; formation des hommes et des femmes politiques (Azerbaïdjan) ;

- mesures de sensibilisation (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Lituanie, Luxembourg, Malte, Ukraine) ; promotion de la participation des femmes à la vie politique locale/régionale (Azerbaïdjan, Géorgie, Allemagne, Grèce, Irlande) ;
- o activités visant à lutter contre les stéréotypes de genre dans le système éducatif (Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Danemark, Estonie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie) ;
 - o activités pour lutter contre le sexisme dans la vie publique, les médias, la publicité et sur internet (Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Chypre, Finlande, Allemagne, Malte, Espagne, Fédération de Russie, Suisse, Turquie, Ukraine) et outils pour promouvoir un langage non sexiste (Chypre, Grèce, Portugal) ;
 - o activités pour améliorer l'accès des femmes à la justice, notamment à l'assistance judiciaire (Grèce, Islande, Portugal, Espagne), à la recherche (Belgique, Grèce, Suisse, Turquie, Ukraine) et à la capacité et formation judiciaires (Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Grèce, Monténégro, Portugal, Turquie, Ukraine) ;
 - o mesures nouvelles et en cours pour promouvoir l'intégration d'une perspective de genre dans d'autres politiques aux niveaux national, régional et local (Autriche, Belgique, Bulgarie, Estonie, Espagne, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine) ; formation de fonctionnaires à l'intégration de la perspective de genre (Belgique, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Irlande, Luxembourg, Malte, Portugal, Espagne, Ukraine).

Cet ensemble de travaux élaboré au niveau des États membres met en avant et contribue aussi à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

3. L'élaboration de nouvelles normes dans le domaine de l'égalité de genre s'est poursuivie en 2017 avec l'adoption de la [Recommandation CM/Rec \(2017\)9 du Comité des Ministres aux États membres](#) sur l'égalité entre les femmes et les hommes [dans le secteur audiovisuel](#). La GEC prépare également un projet de recommandation pour prévenir et combattre le sexisme qui, une fois finalisé, sera soumis au Comité des Ministres pour adoption. Enfin, une nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023) sera soumise prochainement au Comité des Ministres pour adoption. Elle s'appuie sur le vaste acquis juridique et politique du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les résultats de la première Stratégie (2014-2017) de l'Organisation dans ce domaine, telle qu'elle a été définie lors de la conférence d'évaluation [« Mission accomplie ? Évaluer les progrès, inspirer l'action – la stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes »](#) (Tallinn, Estonie, 30 juin-1^{er} juillet 2016).
4. Le Conseil de l'Europe met en œuvre des projets ciblés de coopération sur les questions d'égalité en les femmes et les hommes :

- Le projet régional pour améliorer l'accès des femmes à la justice dans cinq pays² du Partenariat oriental (en 2015-2016), financé par le Cadre de coopération programmatique de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, a été prolongé et s'est achevé en 2017 ; le Belarus a rejoint le projet pour sa troisième et dernière année. Le projet a contribué à améliorer les cadres juridique, politique et institutionnel nationaux sur l'accès des femmes à la justice et a renforcé le dialogue national sur la Convention d'Istanbul et l'expertise en la matière au niveau national. Une série d'activités régionales et nationales a réuni des représentantes et représentants des ministères de la Justice et d'autres acteurs gouvernementaux et de la société civile, notamment des juristes, pour examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, en vue de concevoir des systèmes de justice qui promeuvent l'égalité des droits et des chances des femmes, ainsi que leur participation. La capacité des juges, des procureur-e-s et d'autres professionnel-le-s du droit à intégrer une approche sensible au genre dans leur travail s'est améliorée grâce à la mise en œuvre de sessions de formation nationales dans tous les pays bénéficiaires – plus de 510 participantes et participants nationaux en 2016 et 2017. Un Manuel de formation sur l'égalité d'accès des femmes à la justice a été élaboré à l'intention des juges et procureur-e-s et testé pendant la formation. Il a été conçu dans le but de fournir aux juges et aux procureur-e-s des conseils sur les mesures qu'elles et ils peuvent prendre dans leur pratique quotidienne pour améliorer l'accès des femmes à la justice. Ces orientations s'appuient sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales, régionales et nationales, ainsi que sur les bonnes pratiques d'États membres du Conseil de l'Europe. En outre, les défenseurs de l'égalité de genre dans la région du Partenariat oriental ont se référer à un guide pour aider les femmes à obtenir justice et à saisir les tribunaux nationaux et les instances internationales des droits humains en cas de violation de ces droits.
- La coopération avec les pays du sud de la Méditerranée³ pour lutter contre la violence fondée sur le genre et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes s'est poursuivie en 2017, notamment : i) en soutenant l'application de lois et structures nouvellement adoptées conformément aux normes du Conseil de l'Europe, ii) en renforçant les connaissances et les compétences des professionnel-le-s (autorités et praticien-e-s) et iii) en facilitant l'échange de vues, l'échange d'informations et de bonnes pratiques avec des représentantes et représentants des ministères, des parlements, de la société civile, des médias et des universités ;
- En 2017, des activités de coopération subventionnées par la Norvège ont été décidées avec la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie et la République slovaque. Dans le cadre du nouveau cycle de subventions de la Norvège (2014-2021), une coopération a été entamée avec la Bulgarie, la République tchèque, la République slovaque et la Roumanie. L'action du Conseil de l'Europe est centrée sur la fourniture aux autorités nationales de conseils stratégiques sur les domaines à

² Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova et Ukraine.

³ Jordanie, Maroc, Tunisie et Palestine.

inclure dans les programmes bénéficiant des subventions norvégiennes dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, conformément à la Convention d'Istanbul ;

- Une coopération ciblée a été mise en place avec des pays spécifiques – Arménie, Géorgie, Kosovo⁴, Slovénie et Ukraine – afin de renforcer les capacités nationales pour mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe, en particulier la Convention d'Istanbul.
5. Des outils pratiques et des publications, des supports de visibilité et de promotion sur les normes du Conseil de l'Europe et leur mise en œuvre ont été conçus et largement diffusés auprès des États membres et d'autres partenaires à l'occasion de manifestations nationales, régionales ou internationales, ainsi que par voie électronique. Les États membres et les partenaires internes et externes sont très demandeurs de ces publications, considérées comme des outils très utiles pour suivre les progrès accomplis et le respect des critères et normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Quelques exemples :
- Le [Rapport analytique sur la mise en œuvre de la Recommandation Rec\(2003\)3 du Comité des Ministres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique](#).
 - Un [document sur l'article 52 de la Convention d'Istanbul](#) (Ordonnances d'urgence d'interdiction dans les cas de violence domestique) précise la portée et les obligations en vertu de l'article 52 et définit l'équilibre nécessaire entre les droits et les garanties juridiques dans sa mise en œuvre. Le document comprend une liste de contrôle pour faciliter l'application des ordonnances d'interdiction d'urgence.
 - Un document d'information sur les activités de promotion d'une approche intégrée de l'égalité de genre au Conseil de l'Europe (mise à jour trimestrielle).
 - Les Fiches thématiques, régulièrement mises à jour, de la Cour européenne des droits de l'homme sur sa [jurisprudence en matière d'égalité entre les femmes et les hommes](#).
 - Le [rapport de la Conférence « Mission accomplie ? Évaluer les progrès, inspirer l'action – la stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes »](#) (Tallinn, Estonie, 30 juin-1^{er} juillet 2016).
 - Une [newsletter électronique](#) trimestrielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
 - La version française du rapport du séminaire « Combattre le discours de haine sexiste ».
 - Les États membres continuent de traduire et de mettre à disposition les normes et outils pertinents du Conseil de l'Europe, notamment la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Convention d'Istanbul et les recommandations du Comité des Ministres sur les questions d'égalité entre les

⁴ Toute référence au Kosovo dans le présent texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

femmes et les hommes. Ces textes sont disponibles sur le site internet de l'égalité de genre.

C. Coopération transversale étroite avec les diverses instances et institutions du Conseil de l'Europe pour garantir la prise en compte de la dimension de genre dans toutes les politiques et activités du Conseil de l'Europe :

1. La coopération et les synergies ont été renforcées avec les différents comités directeurs et mécanismes de suivi pour introduire une perspective d'égalité dans les politiques du Conseil de l'Europe, à tous les niveaux, comme l'exige la Stratégie. Des rapporteur-e-s pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GER) ont été nommé-e-s dans 38 comités directeurs et autres organes institutionnels et sept mécanismes de suivi⁵.
 - Plus de 40 rapporteur-e-s pour l'égalité entre les femmes et les hommes exercent actuellement leurs activités dans leurs comités et organes de contrôle respectifs, en première ligne des efforts déployés pour intégrer une dimension hommes-femmes dans leur travail et leurs activités.
 - Une réunion d'échange intersecrétariat sur l'intégration d'une perspective de genre et les besoins des rapporteur-e-s pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GER) et des comités est prévue en décembre 2017.
2. La GEC organise régulièrement des échanges de vues avec des GER et des représentantes et représentants de différents secteurs de l'Organisation afin de partager informations, expertise, savoir-faire et bonnes méthodes et pratiques de travail, et d'évoquer les difficultés rencontrées. En 2017, des échanges ont ainsi eu lieu avec la présidente du GREVIO, le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, la rapporteure pour l'égalité de genre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, l'adjointe au Directeur exécutif du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec la Cheffe du Service de la Jeunesse, le chef de la Division de l'assistance électorale et un représentant de l'équipe d'appui au représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms. La présidente de la GEC a en outre tenu un échange de vues avec la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en septembre 2017.
3. L'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité (GMT) est une composante essentielle du Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁵ Groupe d'États contre la corruption (GRECO), Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Elle regroupe des membres du Secrétariat en poste dans les institutions et organes du Conseil de l'Europe. La GMT s'est réunie deux fois en 2017. Ces réunions sont l'occasion d'échanger des informations sur la mise en œuvre de la Stratégie, de discuter des problèmes et de mettre en commun les bonnes pratiques pour surmonter les difficultés. Les membres de la GMT ont en outre pu contribuer à l'élaboration de la Stratégie pour l'égalité de genre 2018-2023. Le tableau qui figure l'Annexe I du présent rapport récapitule les activités liées au genre menées par les membres de la GMT dans les différents secteurs de l'Organisation.

4. Depuis septembre 2016, une conseillère principale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes détachée par le gouvernement néerlandais soutient l'intégration de l'égalité dans l'ensemble de l'Organisation et ses politiques. Elle travaille en étroite collaboration avec l'Unité pour l'égalité de genre et rend compte régulièrement au Conseil de direction du Conseil de l'Europe des activités et des progrès accomplis en matière d'approche intégrée de l'égalité.

D. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, destinés à créer des synergies et à éviter les doublons, ainsi qu'avec la société civile afin d'accroître le rayon d'action et la visibilité

1. Le Conseil de l'Europe continue de mettre en place des partenariats stratégiques et de renforcer ceux qui existent avec les organisations régionales et internationales (l'Union européenne – en particulier la Commission européenne, le Parlement européen, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ; les Nations Unies – en particulier ONU Femmes, UN Global Compact, le Comité de la CEDAW et le HCDH, et le Conseil des droits de l'homme ; l'OSCE, l'OCDE et l'OEA) ; le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) ; des réseaux d'organisations de femmes (le Lobby européen des femmes, le Réseau européen WAVE – Femmes contre la Violence en Europe) ; des ONG internationales, le secteur privé, des instituts de recherche et des groupes de réflexion. Des échanges, des consultations et une coopération régulières ont favorisé les synergies et la coordination sur la base de la valeur ajoutée de chaque organisation.
 - La liste des événements de haut niveau est trop longue pour être reproduite ici. À titre d'exemple, des représentantes du Conseil de l'Europe ont organisé, participé et contribué à des manifestations de haut niveau pendant la 61^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (mars 2017) ; au Forum régional pour le développement durable sur la région de la CEE-ONU (mai 2017) ; à l'échange de vues sur la violence contre les femmes (du Parlement européen juin 2017) ; au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable 2017 (juillet 2017) ; à la réunion de haut niveau de la 72^e Assemblée générale des Nations Unies (ANGU 72) et au Sommet des dirigeants-e-s du Pacte mondial des Nations Unies (septembre 2017) ; à la 2^e Conférence d'évaluation de l'OSCE sur l'égalité entre les femmes et les hommes

(juin 2017) ; à la table ronde de l'OCDE sur une meilleure gouvernance pour l'égalité entre les femmes et les hommes (mai 2017) et celle sur l'égalité d'accès à la justice (mai 2017) ; au colloque annuel de l'UE sur les droits fondamentaux, « Les droits des femmes à une époque de turbulences » (novembre 2017) ; à la Semaine mondiale du droit et de la justice pour le développement de la Banque mondiale (novembre 2017) et à la Sixième Conférence internationale des femmes roms « les femmes et la représentation politique : le cas des femmes roms et Travellers » (novembre 2017).

2. Le Lobby européen des femmes (LEF) a organisé un événement de sensibilisation pour promouvoir la Convention d'Istanbul (le *#LoudUnited project*). Celui-ci a été précédé d'une campagne dans les médias sociaux pendant les 16 jours d'action contre la violence à l'égard des femmes et des filles et a utilisé d'autres outils de visibilité et de communication pour défendre et promouvoir la valeur ajoutée de la Convention d'Istanbul. Le projet a été financé par le gouvernement finlandais et a été mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et le LEF.
3. Le Conseil de l'Europe contribue à un programme triennal lancé en 2017, « Implementing Norms, Changing Minds » (Mettre en œuvre des normes, changer les mentalités), qui a pour but de promouvoir des normes sociales et attitudes favorables pour prévenir la discrimination fondée sur le genre et la violence à l'égard des femmes ; d'autonomiser les femmes et les filles (notamment celles appartenant à des groupes défavorisés) qui ont été victimes de la discrimination ou de la violence afin de promouvoir et d'utiliser les services disponibles, accessibles et de qualité, ainsi que la pleine mise en œuvre du cadre législatif conformément aux normes internationales et notamment à la Convention d'Istanbul. Le programme est mis en œuvre par ONU Femmes en partenariat avec et avec le soutien financier de la Commission européenne.

II. Conclusions

La quatrième année de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 a renforcé le rôle moteur de l'Organisation en tant que référence dans le domaine des droits de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'approche transversale du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre et ses institutions – notamment la GEC, les GER, la GMT, l'Unité Égalité de genre et la Conseillère principale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – ont continué de sensibiliser avec succès à l'égalité et à l'intégration de la perspective de genre au sein de l'Organisation et dans de nombreux comités intergouvernementaux, organes de suivi et accords partiels. La GEC représente un forum exceptionnel pour échanger des expériences et des bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la Stratégie et d'autres normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité de genre, non seulement entre les États membres, mais aussi avec des États non membres, d'autres organisations internationales et la société civile.

L'ensemble de normes et d'activités du Conseil de l'Europe, exhaustif et varié, développées dans le cadre de sa Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, contribue de manière importante aux efforts déployés par les États membres pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier les Objectifs de développement durable 5 (ODD 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ») et 16 (ODD 16, « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tou-te-s à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tou-te-s »). Ses plateformes intergouvernementales, notamment la GEC, offrent par ailleurs des possibilités uniques d'échanger des informations et des expériences sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

Le Conseil de l'Europe s'est engagé dans la promotion et l'évaluation de normes afin d'identifier les lacunes et les obstacles dans leur mise en œuvre, ainsi que dans le développement d'activités, d'outils et de programmes de coopération pour combler ces lacunes et aider les États membres à mettre en œuvre les normes pertinentes. Les activités de suivi menées régulièrement et la recherche démontrent que les progrès pour aboutir à l'égalité réelle sont très lents.

Les difficultés rencontrées par les États membres du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre de la Stratégie sont liées au contexte mondial et régional plus vaste, notamment à la diminution des ressources et aux reculs dans la réalisation de droits humains des femmes, phénomènes qui contribuent à creuser l'écart entre les normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et leur mise en œuvre.

Alors que la violence envers les femmes reste l'expression la plus grave de l'inégalité des rapports de force entre les femmes et les hommes – et est à la fois une violation des droits humains des femmes et un obstacle majeur à l'égalité – le concept de « genre » continue de véhiculer de fausses idées. L'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les politiques

et mesures relatives aux droits des femmes sont de plus en plus taxées à tort de faire partie d'une « idéologie du genre », une étiquette utilisée pour remettre en cause les progrès vers l'égalité femmes-hommes, pour porter atteinte aux droits des personnes LGBTI et pour répandre de fausses idées sur la Convention d'Istanbul, détournant ainsi l'attention de son objectif premier : protéger les femmes et les filles contre la violence.

La prévalence des stéréotypes et des préjugés de genre au sein de la société demeure un problème majeur qui empêche de faire progresser l'égalité de genre et qui touche les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Les États membres s'inquiètent de l'impact et des répercussions de l'augmentation et de la généralisation de discours de haine sexiste en ligne et d'autres formes de violence sexuelle ; ils comptent sur les travaux réalisés au niveau du Conseil de l'Europe pour parer ces menaces. Les travaux en cours pour élaborer un projet de recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme en ligne et hors ligne sont un exemple de réponse coordonnée des États membres au niveau du Conseil de l'Europe.

Comme indiqué les années précédentes, les coupes budgétaires et les mesures d'austérité qui touchent les autorités et les organismes chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes continuent d'avoir un effet direct sur les activités et sur la capacité des mécanismes institutionnels pour l'égalité à mettre en œuvre les normes et engagements en matière d'égalité aux niveaux national, régional et local. Les États membres appellent à renforcer les mécanismes institutionnels de l'État en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ces organismes de promotion de l'égalité jouant un rôle essentiel de par leur rôle d'impulsion, et de gestion coordonnée des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, y compris le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, ainsi qu'en coordonnant et en soutenant les actions menées par les autres services gouvernementaux et les organisations de la société civile.

Pour les autorités nationales, les organisations internationales et les autres acteurs, le renforcement de la sensibilisation, des connaissances et des compétences des responsables politiques demeure un enjeu commun important pour assurer l'intégration d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques sectorielles. Il est largement admis que la réalisation de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes passera en grande partie par la réalisation de progrès suffisants dans la mise en œuvre de cette approche intégrée de l'égalité. Pour cela, il faut un engagement politique de la part de tous les parties prenantes, ainsi qu'un investissement adéquat en temps et en expertise dans l'ensemble des politiques.

Il sera aussi indispensable de s'attaquer aux stéréotypes de genre dans le système judiciaire et dans tous les domaines du droit, y compris en ce qui concerne les poursuites et la répression de la violence à l'égard des femmes ainsi que le droit à réparation des victimes, pour prévenir et réduire la prévalence de ce type de violation des droits humains. Le Manuel de formation des juges et procureur-e-s élaboré en 2017 est un outil très pratique dont les États membres peuvent se servir pour améliorer la formation des juristes à l'accès des femmes à la justice.

les autres problèmes et enjeux auxquels les sociétés européennes sont confrontées, comme l'ont souligné les États membres, figurent : l'indépendance économique des femmes ; les

obstacles à la conciliation de la vie privée et la vie publique, tant pour les femmes que pour les hommes ; les difficultés pour faire en sorte que toutes les femmes bénéficient sur un pied d'égalité des politiques en faveur de l'égalité de genre ; et la nécessité de prendre en compte les droits des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile en Europe. Ces questions seront abordées dans la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023).

La mise en œuvre de la prochaine stratégie s'appuie largement sur des partenariats stratégiques et la coopération avec et entre les États membres, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et internationales et la société civile, en vue de favoriser les synergies, de renforcer l'impact, la portée et la visibilité et d'éviter les doubles emplois.

Pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, il faut une volonté politique et aussi, changer les mentalités ainsi que la perception et la considération des rôles des femmes et des hommes. Un engagement ferme en faveur de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et dans tous les domaines profitera aux sociétés dans leur ensemble y compris aux hommes et aux générations futures.

Annexe 1 – Synthèse des activités en 2017

| Objectif stratégique n° 1 : Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme | | | | |
|---|---|--------|------------|--------------------|
| Activité | Instance | Budget | Calendrier | Situation actuelle |
| 1. Traduction et diffusion de la Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias : traduite en russe, en bulgare et en grecque. | Unité médias – Service de la société de l'information | BO+CV | 2014-2017 | Achevée |
| 2. Mise à jour de la plateforme du Réseau Euro-Med pour les Femmes avec des informations, des outils et des rapports relatifs à la lutte contre les stéréotypes de genre - mise en ligne d'une base de données des bonnes pratiques et activités majeurs des organisations de femmes en Méditerranée méridionale. | Centre Nord – Sud | BO | 2013-2017 | En cours |
| 3. Session sur « Mouvements de femmes et féminismes : déconstructions des stéréotypes sexistes » dans le cadre de la 18 ^{ème} Université de la Jeunesse et du Développement | Centre Nord-Sud | CV | 2017 | Achevée |
| 4. Publication d'une fiche d'information sur le discours de haine sexiste. | DE | BO | 2016-2017 | Achevée |
| 5. Préparation d'un projet de recommandation du Comité des ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme. | DE + GEC | BO | 2016-2018 | En cours |
| 6. Femmes et Media – Atelier sur la participation et la représentation des femmes dans les médias | DE (Sud de la Méditerranée) | CV | 2017 | Achevée |
| 7. Assistance à la mise en œuvre de l'Observatoire sur l'image des femmes dans les médias au Maroc | DE (Sud de la Méditerranée) | CV | 2017 | En cours |
| 8. Sessions de formation pour des journalistes tunisiens et marocains sur l'égalité entre les femmes et les hommes et le rôle des médias | DE (Sud de la Méditerranée) | CV | 2017 | En cours |
| 9. Rapport de faisabilité sur la couverture médiatique des élections, avec une attention particulière accordée à l'égalité entre les femmes et les hommes | Division des médias/CDMSI | BO | 2016-2017 | En cours |

Objectif stratégique n° 2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes

| Activités | Instance | Budget | Calendrier | Situation actuelle |
|--|--|--------|------------|--|
| 1. Événements annuels aux plans régionaux, nationaux et internationaux pour promouvoir la Convention d'Istanbul en tant que référence et qu'instrument de changement dans tous les domaines de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. | VF+APCE + autres entités + organisations régionales et internationales | BO+CV | 2013-2017 | Achevée |
| 2. Réaliser d'études, recueillir et diffuser de bonnes pratiques sur mesures spécifiques prévues dans la Convention d'Istanbul, et notamment : a. (Article 13) organisation de campagnes de sensibilisation sur différentes formes de violence ; b. (Article 52) émission d'ordonnances d'urgence d'interdiction ; c. (Article 12) obligations générales de prévenir la violence à l'égard des femmes ; d. (Article 16) obligation d'établir des programmes pour les auteurs de violence domestique et d'infractions à caractère sexuel ; e. (Article 17) la participation du secteur privé dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes ; f. (Article 11) collecte des données et recherche. | VF+DE + APCE (concernant la diffusion) | BO/CV | 2013-2017 | Étude a. terminé Étude b. terminé Étude c. terminé Étude d. terminé Étude e. terminé Étude f. terminé |
| 3. Assistance à la mise en œuvre d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence en Tunisie. | VF (Sud de la Méditerranée) | CV | 2016-2017 | Achevée |
| 4. Assistance à la mise en œuvre de l'Observatoire VF au Maroc. | VF (Sud de la Méditerranée) | CV | 2015-2017 | Achevée |
| 5. Commentaires sur les projets de loi VF en Tunisie et au Maroc et sur le projet de loi portant création de l'Autorité pour l'égalité de genre et la lutte contre la discrimination au Maroc. | DE-VF (Sud de la Méditerranée) | CV | 2014-2017 | Achevée |
| 6. Échanges entre les parlementaires tunisiens et les membres du Réseau Parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence | VF (Sud de la Méditerranée) /ACPE | CV | 2017 | Achevée |

| | | | | |
|--|-----------------------------|-------|-----------|----------|
| 7. Conférence régional – Prévention et Protection des femmes contre les violences dans le Sud de la Méditerranée | VF (Sud de la Méditerranée) | CV | 2017 | Achevée |
| 8. Rédiger et diffuser des fiches d'information thématiques sur des sujets importants liés à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. | DE-VF | BO+CV | 2013-2017 | En cours |
| 9. Fournir les services d'experts juridiques et techniques aux États membres et non membres pour aligner la législation et les politiques nationales sur les normes et la Convention d'Istanbul. | VF | BO+CV | 2013-2017 | En cours |
| 10. Réunions du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence et activités de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes par le rapporteur général. | APCE | CV | 2014-2017 | En cours |
| 11. Séminaires parlementaires destinés à promouvoir la Convention d'Istanbul et à obtenir de nouvelles ratifications. | APCE | CV | 2013-2017 | En cours |
| 12. Séminaires sur le renforcement des capacités en rapport avec la mise en œuvre la Convention d'Istanbul et le rôle de suivi des parlementaires, avec la participation de parlementaires, d'experts juridiques, d'avocats. | APCE | CV | 2013-2017 | En cours |
| 13. Campagne de sensibilisation du grand public par des mesures prises au niveau national par les parlementaires en partenariat avec des ONG et des médias. | APCE | CV | 2013-2017 | En cours |
| 14. Production de matériels de visibilité et de sensibilisation à l'intention des parlementaires. | APCE | CV | 2013-2017 | En cours |
| 15. Sensibilisation à la Convention d'Istanbul par l'experte égalité de genre au sein des réseaux d'ONG. | Conf OING | BO | 2013-2017 | En cours |
| 16. Formation d'experts en Méditerranéen méridionale sur « La lutte contre les violences à l'égard des femmes selon l'approche fondée sur les droits de l'homme » | Centre Nord-Sud | CV | 2017 | Achevée |

| | | | | |
|---|--|----|-----------|----------|
| 17. Événements dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. | Coordination DE | BO | 2014-2017 | Achevée |
| 18. Rapport pour définir la liste des outils existant contre la cyber intimidation et la violence à l'égard des femmes et des enfants | Comité de la Convention sur la cybercriminalité/Service de la société de l'information | BO | 2017-2018 | En cours |

Objectif stratégique n° 3 : Garantir l'égalité d'accès à la justice

| Activités | Instance | Budget | Calendrier | Situation actuelle |
|--|----------|--------|------------|--------------------|
| 1. <i>Projet régional "Améliorer l'accès des femmes à la justice dans six pays du Partenariat oriental" (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova et Ukraine (2015-2017), et Belarus (2017).</i> | | | | |
| a) <i>Élaboration d'études nationales de cartographie sur les obstacles, les recours et les bonnes pratiques pour l'accès des femmes à la justice.</i> | DE | PJ | 2015-2017 | Achevée |
| b) <i>Manuel de formation pour juges et procureur-e-s (partie commune et chapitres nationaux)</i> | | | | |
| c) <i>Conférences régionales</i> | | | | |
| d) <i>Séances nationales de formation pour juges et procureur-e-s</i> | | | | |
| e) <i>Guide pour aider les femmes à réclamer justice/é saisir la justice sur les violations des droits humains</i> | | | | |

Objectif stratégique n° 4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

| Activités | Instance | Budget | Calendrier | Situation actuelle |
|---|----------|--------|------------|--------------------|
| 1. <i>Étude pour le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation équilibrée des</i> | DE | BO | 2016-2017 | Achevée |

| | | | | |
|--|--|------|-----------|----------|
| <p><i>femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique</i></p> <p>a. Analyse et diffusion des conclusions.</p> | | | | |
| <p>b. Préparer une fiche d'information sur les principales conclusions du rapport analytique.</p> | DE | BO | 2017-2018 | En cours |
| <p>2. Réunions du groupe de travail de la Conférence d'OING sur « Les perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques, notamment pendant et avant les conflits : sensibilisation et échanges de bonnes pratiques ».</p> | Conf OING | BO | 2014-2017 | En cours |
| <p>3. Atelier sur l'approche participative de la société civile divis dans les réformes relatives aux droits des femmes « Renforcer les capacités des organisations de femmes : exemple de la Jordanie »</p> | Centre Nord-Sud | CV | 2017 | Achevée |
| <p>4. Séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration - UniDem Med « Performance, Mérite et approche genre dans le service public »</p> | DE (Sud de la Méditerranée)/ Commission de Venise | PSII | 2017 | Achevée |
| <p>5. Étude régionale sur la représentation des femmes en politique dans les pays du Partenariat oriental régional » (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Belarus)</p> | Division de l'assistance électorale | PJ | 2017 | Achevée |
| <p>6. Questionnaire sur l'égalité de genre au sein du pouvoir judiciaire distribué entre le Conseil consultatif de juges européens du Conseil de l'Europe</p> | CCJE | BO | 2017 | Achevée |
| <p>7. Le CAHDI a révisé son questionnaire sur « l'Organisation et les fonctions du Bureau du conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères » afin d'inclure des questions supplémentaires relatives à</p> | CAHDI | BO | 2016-2017 | Achevée |

| <p>l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe 2014-2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes. A l'heure actuelle 36 États membres et non-membres du Conseil de l'Europe et une Organisation internationale (OTAN) ont déjà soumis leurs réponses sur ce questionnaire révisé qui peuvent être consultées dans la nouvelle base de données.</p> | | | | |
|---|----------|--------|------------|--|
| <p>Objectif stratégique n° 5 : Intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité de genre</p> | | | | |
| Activités | Instance | Budget | Calendrier | Situation actuelle |
| <p>1. Formation sur l'approche intégrée de l'égalité de genre destinée aux rapporteure-s du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre.</p> | DE | BO | 2013-2017 | En cours 3 sessions de formation organisées |
| <p>2. Conception de modules de formation et d'une boîte à outils à l'attention des rapporteur-e-s sur l'égalité de genre.</p> | DE | BO | 2013-2017 | En cours Boîte à outils achevée |
| <p>3. Aperçu de l'approche intégrée de l'égalité de genre dans les autres organes et institutions du Conseil de l'Europe.</p> | DE | BO | 2015-2017 | Mis à jour régulièrement |
| <p>4. Développer et disséminer des bonnes pratiques et d'autres informations pertinentes sur l'approche intégrée de l'égalité de genre.</p> | DE | BO | 2013-2017 | En cours |
| <p>5. Compilation des initiatives sur l'approche intégrée de genre dans les états membres.</p> | DE | BO | 2017 | Achevée |
| <p>6. Intégrer l'égalité de genre dans les activités relatives aux droits des enfants.</p> | CRD | BO | 2016-2017 | Continu |
| <p>7. Préparer une fiche d'information sur l'égalité de genre et les droits des enfants.</p> | CRD | BO | 2017 | En cours |
| <p>8. Résolution 2159 (2017) « Protéger les femmes et les filles réfugiées de la violence fondée sur le genre »</p> | APCE | BO | 2017 | Achevée |

| | | | | |
|--|-----------------|-------|-----------|--|
| <p>9. Veiller à ce que les écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe continuent de prendre en compte les questions d'égalité de genre et de non-discrimination et renforcent la présence de ces questions dans leurs programmes de formation et leur administration (par exemple dans la sélection des participants), et mettre à leur disposition les documents et outils pertinents du Conseil de l'Europe pour qu'elles les utilisent dans le cadre de leurs activités.</p> | DPP | BO | 2014-2017 | En cours |
| <p>10. Partie sur l'égalité entre les genres dans le tableau comparatif du Compendium des politiques et tendances culturelles dans 42 pays d'Europe et conception d'un tableau de suivi indiquant les tendances et innovations des dix dernières années.</p> | DGII | BO+CV | 2014-2017 | Activité en cours du projet de Compendium (www.culturalpolicies.net) |
| <p>11. Promotion de l'intégration d'une perspective de genre dans des activités pilotes gérées par les organisations non gouvernementales de jeunesse avec le soutien du Fonds européen pour la jeunesse. Les formulaires de demande et de rapport contiennent une section décrivant comment les ONG intègrent une perspective de genre dans leurs projets. Le FEJ partage sur son site web des exemples de bonnes pratiques et d'outils.</p> | DGII-FEJ | FEJ | 2014-2017 | En cours |
| <p>12. Création et gestion d'un réseau destiné à renforcer les liens et les coopérations pour l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes composé de représentants des gouvernements, des parlements, des autorités</p> | Centre Nord-Sud | CV | 2012-2017 | En cours |

| | | | | |
|--|-----------------|-------|-----------|---------|
| locales et régionales, de la société civile et des organisations internationales en Europe et en Méditerranée méridionale. | | | | |
| 13. Activité sur « l'introduction d'une dimension spécifique genre dans les politiques drogues ».Groupe d'experts sur « la violence, femmes et drogues du viol », (Rome, Juin 2017) | Groupe Pompidou | CV | 2016-2017 | Achevée |
| 14. Activité sur « l'introduction d'une dimension spécifique genre dans les politiques drogues ».Séminaire sur « les femmes et les drogues : de la politique aux bonnes pratiques » (Rome, juin 2017) | Groupe Pompidou | CV | 2017 | Achevée |
| 15. Activité sur « l'introduction d'une dimension spécifique genre dans les politiques drogues ».Conférence sur « Les femmes, les drogues et la violence », (Mexique, décembre 2017) | Groupe Pompidou | BO | 2017 | Achevée |
| 16. « Premier séminaire sur les femmes et les drogues en Algérie » du Groupe Pompidou/MedNET, à l'occasion de la journée internationale de la femme. | Groupe Pompidou | CV | 2017 | Achevée |
| 17. « Atelier sur les femmes, les drogues et la violence » du Groupe Pompidou/ MedNET, (Tunis, septembre 2017) | Groupe Pompidou | CV | 2017 | Achevée |
| 18. Adoption de recommandation du Comité des ministres sur l'égalité de genre dans le secteur audiovisuel | Eurimages | Aucun | 2017 | Achevée |
| 19. La Campagne du Mouvement contre le discours de haine sera axée sur le discours de haine sexiste et abordera le fait que les femmes et les filles sont confrontées quotidiennement à ce phénomène en ligne et hors ligne. | Jeunesse | BO | 2016-2017 | Achevée |

| | | | | |
|---|--|----|-----------|----------|
| 20. Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une enquête du PNUD sur « Les femmes et les hommes employés dans la fonction publique ». | GRECO | BO | 2013-2017 | En cours |
| 21. Plans visant à modifier les méthodes de travail du Comité afin d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité de genre dans ses travaux. | CDCJ | BO | 2017 | Achevée |
| 22. Fiche thématique sur « Les femmes en prison » | Secrétariat du CPT | BO | 2017 | Achevée |
| 23. Résolution sur l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre de la Convention ainsi que dans les travaux du Secrétariat de la Convention | Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe | BO | 2017 | Achevée |

Abréviations :

| | |
|-------------------|---|
| APCE : | Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe |
| BDGP : | Bureau de la Direction Générale des Programmes |
| BO : | Budget ordinaire |
| DE : | Équipe de la Division Égalité chargée du programme transversal pour l'égalité de genre |
| CAHDI : | Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public |
| CCJE : | Conseil consultatif de juges européens |
| CDCJ : | Comité européen de coopération juridique |
| CDMSI : | Comité directeur sur les médias et la société de l'information |
| CONF OING : | Conférence des organisations internationales non gouvernementales |
| CPT : | Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants |
| CRD : | Division des droits des enfants |
| CV : | Contribution volontaire |
| DGII : | Direction générale de la démocratie |
| DPP : | Direction de la planification politique |
| FEJ : | Fonds européen pour la jeunesse |
| GEC : | Commission pour l'égalité de genre |
| GRECO : | Groupe d'États contre la corruption |
| Groupe Pompidou : | Groupe de Coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants |
| MedNET : | Réseau de coopération en région méditerranéenne sur les drogues et les addictions |
| PJ : | Programme joint |
| VF : | Division violence à l'égard des femmes |

Annexe 2 – Liste des compilations, manuels et autres outils pratiques⁶

Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes

[Ordonnances d'urgence d'interdiction dans les cas de violence domestique](#) : article 52 de la Convention d'Istanbul (2017)

Garantir l'égalité d'accès à la justice

Projet régional « Améliorer l'accès des femmes à la justice dans six pays du Partenariat oriental »

- Manuel de formation pour les juges et les procureur-e-s pour garantir l'accès des femmes à la justice (2017) Partie générale : en [anglais](#) et en [russe](#) ; chapitre sur l'Arménie : en [arménien](#) et en [anglais](#) ; chapitre sur la Géorgie : en [géorgien](#) et en [anglais](#) ; chapitre sur la République de Moldova : en [moldave](#) et en [anglais](#) ; chapitre sur l'Ukraine : en [ukrainien](#) et en [anglais](#).
- Études nationales de cartographie sur les obstacles, les recours et les bonnes pratiques pour l'accès des femmes à la justice : [Arménie](#), [Azerbaïdjan](#), [Géorgie](#), [République de Moldova](#), [Ukraine](#) (*disponible en anglais uniquement*).

Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

- [Rapport analytique sur le troisième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec\(2003\)3 du Comité des Ministres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision \(2017\)](#)
- [Statistiques ventilées par sexe sur la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique dans les États membres du Conseil de l'Europe \(données 2016\)](#)

Intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes

- [Activités pour promouvoir l'approche intégrée de l'égalité au niveau national dans les États membres du Conseil de l'Europe](#) (2017)
- [L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Conseil de l'Europe](#) (octobre 2017)

⁶ Tous les documents peuvent être consultés sur le site d'Égalité de genre au <https://www.coe.int/fr/genderequality>

Annexe 3 – Activités et mesures visant à réaliser les objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres

Les contributions des États membres peuvent être consultées dans le document « [Les activités et mesures des États membres pour la réalisation des objectifs de la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) ».